

# CONCOURS PHOTO

## Règlement 2025

Ce concours photographique est organisé dans le cadre de la célébration des 20 ans du label Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon porté par le Syndicat mixte du même nom. Il vise à promouvoir l'architecture et le patrimoine des 43 communes du territoire. Les photographies lauréates et coups de cœur du jury seront valorisées au sein d'une exposition itinérante exposée dans les différentes communes tout au long de l'année.

### Comment participer ?

Les participants devront envoyer **avant le 31 août 2025 minuit**, par mail à l'adresse suivante [a.robles@paysprovenceverteverdon.fr](mailto:a.robles@paysprovenceverteverdon.fr) une photographie prise par leur soin sur le territoire du Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon s'inscrivant dans le thème suivant :

### L'architecture de nos villages d'hier à aujourd'hui

Pour rappel, les communes composant le territoire sont : Artigues, Barjols, Bras, Brignoles, Brue-Auriac, Camps-la-Source, Carcès, Châteauvert, La Celle, Cotignac, Correns, Entrecasteaux, Esparron-de-Pallières, Forcalqueiret, Fox-Amphoux, Garéoult, Ginasservis, La Verdrière, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Montmeyan, Montfort-sur-Argens, Nans-les-Pins, Néoules, Ollières, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Pontevès, Pourcieux, Pourrières, Rians, Rocbaron, Saint-Julien-le-Montagnier, Saint-Martin-de-Pallières, La Roquebrussanne, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Sainte-Anastasia-sur-Issole, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Tourves, Le Val, Varages, Vins-sur-Caramy.

Les participants devront indiquer :

- En objet de mail : « CONCOURS PHOTO PAH 2025 »
- Dans le corps du message :
  - **Prénom, nom, code postal et commune** ainsi que leur **téléphone** en fournissant des informations exactes. À tout moment, les participants sont responsables de l'exactitude des informations qu'ils ont communiquées
  - Préciser
    - La **légende** comprenant un titre inspirant et poétique et un texte de 2 lignes présentant leur démarche
    - Une **indication** précise du **lieu** où la photo a été prise
    - Quelques mots sur l'**intention** cachée derrière la photo
- En pièce jointe :
  - La **photo** en 300 dpi minimum

Une catégorie « **Coup de cœur** » récompensera les photographies non primées en les intégrant à l'exposition photographique itinérante.

### Spécificités des photographies

Les participants devront également s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies (couleur et /ou noir et blanc) devront être au format jpeg, en **300 dpi** d'une taille de 4 000 x 2 700 pixels minimum. Il peut s'agir de portraits, paysages, photos aériennes, souterraines, macro artistique, ou autres. Tous les genres sont permis.
- Nous attirons l'attention des photographes sur les **droits à l'image et droits de publication** concernant les portraits et les bâtiments privés pour lesquels sont nécessaires des autorisations du ou des photographiés ainsi que des propriétaires privés. Si la photographie représente un ou des enfants, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ses parents afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.
- Les photographies **ne devront par porter atteinte**, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.
- Les photographies envoyées devront être **libres de droit** pour les actions de communication du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon. Elles resteront propriétés du photographe qui pourra les utiliser à son gré (droits d'auteur inaliénables).  
En participant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports papiers et numériques du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon/Pays d'art et d'histoire.

### Récompenses

Des prix seront attribués aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> :

- 1 nuitée et dîner pour 2 personnes dans un domaine viticole du territoire
- 1 repas pour 2 personnes à l'Hostellerie de l'Abbaye de la Celle
- 1 panier gourmand

Les photographies des lauréats seront valorisées par la Pays d'art et d'histoire Provence Verte Verdon sur ses divers supports et outils.

### Critères de sélection

Un jury de sélection composé de photographe professionnel, d'élus, de techniciens du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et de membres de la Commission du Pays d'art et d'histoire, se réunira pour sélectionner les lauréats, selon les critères suivants :

- Qualité des photos proposées
- Vision documentaire et artistique
- Connaissance du territoire Provence Verte Verdon

### Calendrier

Lancement du concours photographique : **15 juin 2025**

Date butoir de réception des photos : **31 août 2025**

Sélection des lauréats : **début septembre 2025**

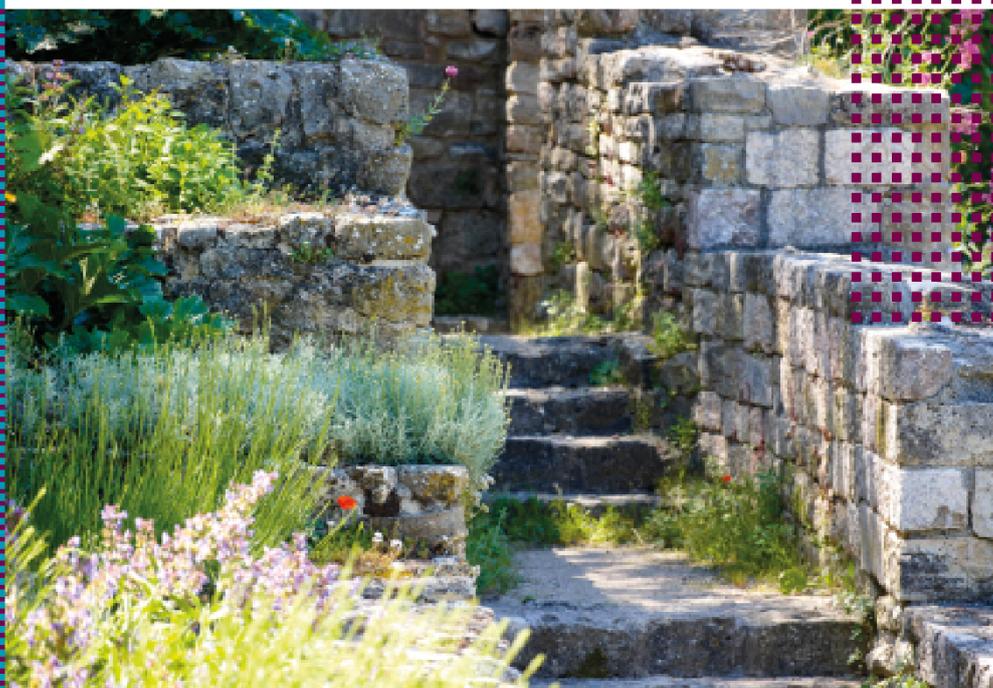
Remise des prix et présentation de l'exposition photographique : **16 octobre 2025**

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

# CONCOURS PHOTO

## LES 20 ANS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE PROVENCE VERTE VERDON

**L'ARCHITECTURE DE NOS VILLAGES  
D'HIER À AUJOURD'HUI  
DU 15 JUIN AU 31 AOÛT 2025**



- \* CONCOURS OUVERT À TOUS
- \* LOTS À GAGNER
- \* EXPOSITION ITINÉRANTE DES PHOTOGRAPHIES LAURÉATES

INFORMATIONS :



VILLE  
& PAYS  
D'ART &  
D'HISTOIRE



[secretariat@paysprovenceverteverdon.fr](mailto:secretariat@paysprovenceverteverdon.fr)  
04 98 05 12 22

Syndicat Mixte Provence Verte Verdon  
[www.paysprovenceverteverdon.fr](http://www.paysprovenceverteverdon.fr)  
© Elsa Ollu